



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00399

Numéro SIREN : 810 725 101

Nom ou dénomination : SAS GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2015 sous le numéro de dépôt 3078



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ANTIBES
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Les soussignés :

Monsieur Christophe PARISOT et Monsieur Philippe BOUCHE, agissant en qualité de seuls associés de la Société GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES, Société par actions simplifiées au capital de 6.000 euros, ayant son siège social à ANTIBES 06600, 256 Route de Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Antibes sous le numéro 810.725.101,

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES, envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport des biens ci-après, lesdits apports étant effectués en nature par Monsieur Christophe PARISOT et Monsieur Philippe BOUCHE et à savoir respectivement 250 parts chacun de la société à responsabilité limitée BAMBINOS.

Cet apport peut être évalué à 264.000 euros pour les 500 parts de la société à responsabilité limitée BAMBINOS, sous réserve des vérifications prévues par la Loi.

Est jointe à la présente requête une note descriptive de l'apport, de l'apporteur et de la Société bénéficiaire.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L.225-147 du Code de commerce et des articles 64 et 169 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, désigner en qualité de Commissaire aux Apports Monsieur Dominique DAVID, dont le siège est à NICE 06300, 17 Boulevard Delfino, ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur Christophe PARISOT et Monsieur Philippe BOUCHE.
- d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Décret du 23 mars 1967 et mis à la disposition des associés.

Fait à ANTIBES, le 19 Juin 2015

Christophe PARISOT

Philippe BOUCHE

APPORTS EN NATURE A LA SOCIETE GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES

I - DESCRIPTION DES APPORTS

500 parts de la société à responsabilité limitée BAMBINOS, au capital de 5.000 euros, dont le siège est à ANTIBES 06600, 141 Route de Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Antibes, sous le numéro 532.142.379.

II - APORTEURS

- **Monsieur Christophe PARISOT**
Demeurant au 331 Chemin Spagnon, 06600 ANTIBES
- **Monsieur Philippe BOUCHE**
Demeurant à Résidence les Pins, Bâtiment D1, 85 rue Robert Desnos, 06600 ANTIBES.

III - SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

Société GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES,
Société par actions simplifiées au capital de 6.000 euros,
ayant son siège social à ANTIBES 06600, 256 Route de Nice,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Antibes,
sous le n° 810.725.101.

Activité : prise de participations ou prises d'intérêt dans toutes activités par voie d'apports, de souscription de titres, d'acquisition de fonds de commerce, de fusions, d'achat de titres ou autrement ; et plus généralement de toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tous autres objets complémentaires, connexes ou similaires.

PC
PB

ORDONNANCE

Déposé aux minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'Antibes le 23 JUIL. 2015 N° 553

NOUS **Gérard PERUGINI**, Président du Tribunal de Commerce d'ANTIBES,

VU la requête de la société groupe PARISOT et BOUCHE associés inscrite au R.C.S.
D'Antibes sous le n° 810 725 101 ;

VU les articles L 223-33 et R 223-6 du Code de Commerce ;

DESIGNONS Monsieur Dominique DAVID – 17 bd Delfino 06000 NICE

en qualité de Commissaire aux apports avec pour mission :

- D'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur Christophe PARISOT et Monsieur Philippe BOUCHE ;

DISONS que le Commissaire ainsi désigné devra établir son rapport au titre des articles précités ;

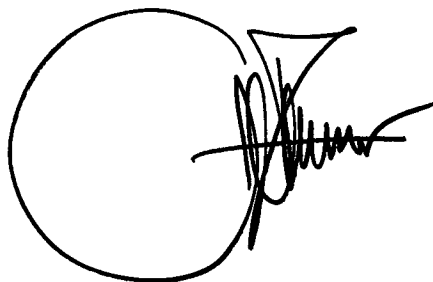
DISONS que le Commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission ;

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal.

AINSI FAIT A ANTIBES

LE 16 07 2015

Le Président



RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANTIBES

PALAIS DE JUSTICE - 60, 2ème Avenue
BP 619 - 06632 ANTIBES CEDEX - (Bus ligne 6)
FAX : 04.93.34.02.90 -
www.infogreffe.fr
TEL : 04.93.34.10.14

SAS GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES

256 route de Nice
06600 Antibes

V/REF :

N/REF : 2015 B 399 / 2015-A-3078

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANTIBES certifie qu'il a reçu le 16/07/2015, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 16/07/2015
- Nomination de commissaire aux apports

Concernant la société

SAS GROUPE PARISOT & BOUCHE ASSOCIES
Société par actions simplifiée
256 route de Nice
06600 Antibes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-3078 le 23/07/2015

R.C.S. ANTIBES 810 725 101 (2015 B 399)

Fait à ANTIBES le 23/07/2015,

LE GREFFIER

